

LFL publie ses résultats financiers du troisième trimestre clos le 30 septembre 2019

TORONTO, le 13 nov. 2019 /CNW/ - Meubles Léon Limitée (« **LFL** » ou la « **Société** ») (TSX: LNF) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du troisième trimestre de 2019.

Faits saillants - Troisième trimestre 2019

- Le chiffre d'affaires total du réseau de magasins¹ était de 712 522 000 \$ au troisième trimestre de 2019, par rapport à 707 058 000 \$ au troisième trimestre de 2018.
- Les produits du trimestre ont atteint un niveau record de 601 357 000 \$ comparativement à 592 329 000 \$ au troisième trimestre de 2018, une hausse de 1,5 %.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables¹ a augmenté de 0,6 % au troisième trimestre de 2019 en comparaison au troisième trimestre de 2018.
- Le bénéfice net ajusté¹ a augmenté de 6,9 % au troisième trimestre de 2019 comparativement au troisième trimestre de 2018, exclusion faite de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 au troisième trimestre de 2019³.
- Le bénéfice dilué par action ajusté^{1,2} a augmenté de 4,8 %, s'établissant à 0,44 \$ au troisième trimestre de 2019, par rapport à 0,42 \$ au troisième trimestre de 2018, exclusion faite de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 au troisième trimestre de 2019³.
- Le BAIIA ajusté^{1,3} a augmenté de 40 % au troisième trimestre de 2019 pour s'établir à 80 543 000 \$ par rapport à 57 530 000 \$ au troisième trimestre de 2018; exclusion faite de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16³, le BAIIA ajusté a augmenté de 1,6 % au troisième trimestre de 2019 pour s'établir à 58 466 000 \$.
- Ouverture de trois nouveaux magasins au cours du trimestre, soit deux magasins détenus en propre et une franchise.
- Poursuite de la croissance à deux chiffres pendant le trimestre de nos activités du commerce électronique, lesquelles ont généré plus de 100 000 000 \$ de commandes en ligne au cours des 12 derniers mois.
- La dette nette totalisait 20 267 000 \$ au 30 septembre 2019, contre 76 299 000 \$ au 30 septembre 2018.
- Depuis l'acquisition de The Brick Ltd. en 2013, plus de 365 000 000 \$ de la dette totale ont été remboursés.
- La Société a l'intention de poursuivre son programme de rachat d'actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités approuvée par la Bourse de Toronto.

Faits saillants - Période de neuf mois close le 30 septembre 2019

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures.

² À des fins de comparaison avec les résultats de l'exercice précédent, le bénéfice dilué par action ajusté de 0,44 \$ et de 0,96 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019 présenté dans les faits saillants ci-dessus a été rajusté afin d'exclure l'incidence de la mise en œuvre par la Société de la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019.

³ La Société a mis en œuvre l'IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée; ainsi, les résultats des périodes comparatives n'ont pas été redressés. Au trimestre clos le 30 septembre 2019, le BAIIA ajusté (excluant l'incidence d'IFRS 16) a augmenté de 1,6 % pour s'établir à 58 466 000 \$ au troisième trimestre de 2019.

- Le chiffre d'affaires total du réseau de magasins¹ s'est élevé à 1 977 376 000 \$ comparativement à 1 961 100 000 \$ en cumul annuel jusqu'en septembre 2018.
- Les produits ont augmenté de 1,4 % pour se chiffrer à 1 661 970 000 \$ comparativement à 1 639 777 000 \$ en cumul annuel jusqu'en septembre 2018.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables¹ a augmenté de 0,6 % comparativement au cumul annuel jusqu'en septembre 2018.

- Le bénéfice dilué par action ajusté^{1,2} a augmenté de 14,3 % pour s'établir à 0,96 \$ en cumul annuel jusqu'en septembre 2019, comparativement à 0,84 \$ en cumul annuel jusqu'en septembre 2018, exclusion faite de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019.

Edward Leon, président et chef de la direction de LFL Group, a fait les commentaires suivants : « Dans un contexte qui demeure difficile pour les détaillants en général, notre équipe a maintenu le cap et continué à faire croître notre chiffre d'affaires tout en atteignant les efficacités ciblées, donnant lieu à une croissance de 14,3 % du bénéfice dilué par action ajusté au cours des neuf premiers mois de l'exercice. Nous sommes fiers de notre performance historique, qui s'est traduite par de solides résultats financiers et une valeur accrue pour nos actionnaires, et nous espérons poursuivre sur cette lancée. Bien que LFL soit déjà le plus important détaillant de meubles, de matelas, d'appareils électroménagers et d'appareils électroniques au Canada, je suis convaincu que nous avons plus de possibilités que jamais pour augmenter nos résultats et la valeur pour nos actionnaires. »

M. Leon a ajouté ce qui suit : « Au cours du trimestre, nos deux bannières de détail ont continué à moderniser leur réseau de magasins, notamment le magasin The Brick d'une superficie de 50 000 pieds carrés dans le West Edmonton Mall qui a rouvert ses portes au début de septembre. La bannière de Léon a ouvert un autre magasin intelligent de 30 000 pieds carrés à Coldbrook, en Nouvelle-Écosse. Ce concept est un exemple de l'une des possibilités que nous envisageons de développer au cours des prochaines années, à la fois pour optimiser nos installations existantes et sutirer de la valeur d'espaces supplémentaires ainsi que pour rechercher de tout nouveaux emplacements en milieu urbain. Ces deux concepts novateurs de magasins sont dotés d'une technologie immersive, notamment des caractéristiques comme la disponibilité numérique et la possibilité de naviguer parmi la gamme complète des produits de la bannière; des murs vidéo permettant à la clientèle de voir certains produits en taille réelle; et une réalité augmentée pour aider à l'aménagement d'une pièce. Alors que nous continuons d'améliorer notre réseau de distribution d'un océan à l'autre, nous serons en bonne position pour nous assurer que les clients qui magasinent dans nos magasins et en ligne continueront d'avoir accès à l'ensemble de notre formidable marchandise rapidement et sans problème. Je me réjouis à l'idée de continuer à vous informer sur nos progrès alors que nous mettons en œuvre ces initiatives tant pour rehausser l'expérience client que pour accroître la valeur pour nos actionnaires. »

Pour une description complète de l'emploi que fait la Société des mesures financières non conformes aux IFRS, consulter la rubrique du présent communiqué de presse intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

Sommaire des faits saillants financiers

Pour le trimestre clos le 30 septembre				
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les montants par action)	2019	2018	Augmentation en \$	Augmentation en %
Chiffre d'affaires total du réseau de magasins ¹	712,522	707,058	5,464	0.8 %
Chiffre d'affaires des franchises ¹	111,165	114,729	(3,564)	(3.1 %)
Produits	601,357	592,329	9,028	1.5 %
Chiffre d'affaires des magasins comparables ¹	582,186	578,459	3,727	0.64 %
Marge bénéficiaire brute en pourcentage des produits	43.13 %	43.62 %		
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3}	209,285	210,404	(1,119)	(0.5 %)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3} en pourcentage des produits	34.80 %	35.52 %		
BALIA ajusté ^{1,2,4}	80,543	57,530	23,013	40.0 %
Bénéfice net ajusté ^{1,2,5}	36,617	34,262	2,355	6.9 %
Bénéfice dilué par action ajusté ^{1,2,5}	0.44 \$	0.42 \$	0.02 \$	4.8 %
Bénéfice net ²	33,219	33,744	(525)	(1.6 %)
Dividendes déclarés par action ordinaire	0.14 \$	0.14 \$	- \$	-

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures.

² La Société a mis en œuvre l'IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée; ainsi, les résultats du trimestre comparatif n'ont pas été redressés.

³ Frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

⁴ Au troisième trimestre de 2019, le BAIIA ajusté (excluant l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16) a augmenté de 1,6 % pour s'établir à 58 466 000 \$.

⁵ À des fins de comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice 2018, le bénéfice net ajusté de 36 617 000 \$ et le bénéfice dilué par action ajusté de 0,44 \$ du troisième trimestre 2019 présentés dans les faits saillants ci-dessus ont été rajustés afin d'exclure l'incidence de la mise en œuvre par la Société de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019. Consultez la rubrique sur les mesures financières non conformes aux IFRS du présent communiqué.

Produits

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2019, les produits se sont chiffrés à 601 357 000 \$, par rapport à 592 329 000 \$ au troisième trimestre de l'année précédente. Les produits ont augmenté de 9 028 000 \$ au cours du trimestre, ou de 1,5 % par rapport au trimestre précédent, en raison principalement des ventes de matelas et d'appareils électroménagers tant dans le secteur du commerce de détail que dans celui des entreprises commerciales.

Chiffre d'affaires des magasins comparables¹

Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 0,64 % comparativement au troisième trimestre de l'exercice précédent.

Marge brute

La marge bénéficiaire brute du troisième trimestre de 2019 a diminué, passant de 43,62 % à 43,13 % comparativement au troisième trimestre de l'exercice précédent en raison de la composition de produits au cours du trimestre.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Après normalisation pour tenir compte de l'incidence de l'IFRS 16 au cours du présent trimestre, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration exprimés en pourcentage des produits ont diminué de 66 points de base; cette baisse s'explique par une gestion efficace de l'ensemble de ces dépenses pendant le trimestre combinée à l'augmentation des dépenses publicitaires pour stimuler l'achalandage à la fois dans les magasins au détail et sur les sites Web de la Société.

BAIIA ajusté¹

Le BAIIA ajusté a augmenté de 23 013 000 \$ au cours du trimestre, une hausse de 40 % comparativement au trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse est due principalement à deux facteurs, le premier étant la mise en œuvre par la Société de la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée, qui permet d'éviter le redressement des résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le deuxième facteur est attribuable à une réduction des charges financières nettes qui excluent l'incidence de l'IFRS 16. En vertu de la nouvelle norme sur les contrats de location, la charge d'amortissement sur les actifs loués et les charges d'intérêts sur les passifs au titre des contrats de location ont remplacé les charges locatives, qui étaient auparavant comptabilisées de façon linéaire dans le bénéfice d'exploitation sur la durée du contrat de location en vertu de la norme IAS 17. Par conséquent, exclusion faite de l'incidence de la nouvelle norme sur les contrats de location, le BAIIA ajusté a augmenté de 936 000 \$ pendant le trimestre, une hausse de 1,6 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, le solde de la hausse totale de 22 077 000 \$ étant dû uniquement à la mise en œuvre de la nouvelle norme par la Société le 1^{er} janvier 2019.

Bénéfice net ajusté¹ et bénéfice ajusté par action dilué¹

Exclusion faite de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 pendant le trimestre en cours, le bénéfice net ajusté pour le troisième trimestre de 2019 a totalisé 36 617 000 \$, une hausse de

2 355 000 \$ ou 6,9 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. En conséquence, le bénéfice ajusté par action dilué de la Société a augmenté de 0,02 \$ pour s'établir à 0,44 \$ par action, une hausse de 4,8 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

¹ Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux IFRS du présent communiqué.

Résultats d'exploitation consolidés pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Période de neuf mois close le 30 septembre				
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les montants par action)	2019	2018	Augmentation/ (diminution) en \$	Augmentation/ (diminution) en %
Chiffre d'affaires total du réseau de magasins ¹	1,977,376	1,961,100	16,276	0.8 %
Chiffre d'affaires des franchises ¹	315,406	321,323	(5,917)	(1.8 %)
Produits	1,661,970	1,639,777	22,193	1.4 %
Chiffre d'affaires des magasins comparables ¹	1,611,451	1,602,479	8,972	0.56 %
Marge bénéficiaire brute en pourcentage des produits	43.31 %	43.21 %		
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3}	610,103	610,542	(439)	(0.1 %)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3} en pourcentage des produits	36.71 %	37.23 %		
BAILA ajusté ^{1,2,4}	202,576	126,397	76,179	60.3 %
Bénéfice net ajusté ^{1,2,5}	79,278	68,402	10,876	15.9 %
Bénéfice dilué par action ajusté ^{1,2,5}	0.96 \$	0.84 \$	0.12 \$	14.3 %
Bénéfice net ²	67,595	72,245	(4,650)	(6.4 %)
Dividendes déclarés par action ordinaire	0.42 \$	0.38 \$	0.04 \$	10.5 %

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures.

² La Société a mis en œuvre l'IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée, ainsi, les résultats du trimestre comparatif n'ont pas été redressés.

³ Frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

⁴ En cumul annuel jusqu'en septembre 2019, le BAILA ajusté (exclusion faite de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16) a augmenté de 7,8 % pour s'établir à 136 312 000 \$.

⁵ À des fins de comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice précédent en cumul annuel jusqu'en septembre 2018, le bénéfice net ajusté de 79 278 000 \$ et le bénéfice dilué par action ajusté de 0,96 \$ en cumul annuel jusqu'en septembre 2019 présentés dans les faits saillants ci-dessus ont été rajustés afin d'exclure l'incidence de la mise en œuvre par la Société de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019. Consultez la rubrique sur les mesures financières non conformes aux IFRS du présent communiqué.

Produits

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, les produits se sont chiffrés à 1 661 970 000 \$, par rapport à 1 639 777 000 \$ à la période de neuf mois de l'année précédente. Les produits ont augmenté de 22 193 000 \$, ou 1,4 %, alors que la plupart des catégories de produits ont continué à croître.

Chiffre d'affaires des magasins comparables¹

Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 0,56 % comparativement à la période de neuf mois de l'exercice précédent close le 30 septembre 2018.

Marge brute

La marge bénéficiaire brute pour les neuf premiers mois clos le 30 septembre 2019 s'est établie à 43,31 % comparativement à 43,21 % pendant les neuf premiers mois de l'exercice précédent, une hausse de 10 pb.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Exclusion faite de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de la Société en pourcentage des produits pour les neuf premiers mois se sont

élevés à 36,71 % comparativement à 37,23 % au cours de la période des neuf premiers mois correspondante de l'exercice précédent, une baisse de 52 pb. Cette baisse s'explique principalement par une gestion efficace de l'ensemble des salaires et des dépenses du commerce numérique, et par l'efficacité continue du maintien d'un solide levier d'exploitation.

BAIIA ajusté¹

Le BAIIA ajusté a augmenté de 76 179 000 \$ au cours des neuf premiers mois clos le 30 septembre 2019, une hausse de 60,3 % comparativement aux neuf premiers mois correspondants de l'exercice précédent. Cette hausse est due principalement à deux facteurs, le premier étant la mise en œuvre par la Société de la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée, qui permet d'éviter le redressement des résultats de la période de neuf mois de l'exercice précédent. Le deuxième facteur est attribuable à l'amélioration du pourcentage des marges brutes au cours de la période de neuf mois à l'étude, ce qui a été réalisé par un levier opérationnel plus grand et une réduction des charges financières nettes qui excluent l'incidence de l'IFRS 16. En vertu de la nouvelle norme sur les contrats de location, la charge d'amortissement sur les actifs loués et les charges d'intérêts sur les passifs au titre des contrats de location ont remplacé les charges locatives, qui étaient auparavant comptabilisées de façon linéaire dans le bénéfice d'exploitation sur la durée du contrat de location en vertu de la norme IAS 17. Exclusion faite de l'incidence de la mise en œuvre de la nouvelle norme sur les contrats de location, le BAIIA ajusté a augmenté de 9 915 000 \$ pendant la période de neuf mois, une hausse de 7,8 % par rapport à la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, le solde de la hausse totale de 66 264 000 \$ étant dû uniquement à la mise en œuvre de la nouvelle norme par la Société le 1^{er} janvier 2019.

Bénéfice net ajusté¹ et bénéfice ajusté par action dilué¹

Exclusion faite de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16, le bénéfice net ajusté de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 a totalisé 79 278 000 \$, une hausse de 10 876 000 \$ ou 15,9 % par rapport à la période de neuf mois close le 30 septembre 2018. En conséquence, le bénéfice ajusté par action dilué de la Société a augmenté de 0,12 \$ pour s'établir à 0,96 \$ par action, une hausse de 14,3 % par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent.

Dividendes

Comme elle l'a annoncé précédemment, la Société a versé un dividende trimestriel de 0,14 \$ le 7 octobre 2019. Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que les administrateurs ont déclaré un dividende trimestriel de 0,14 \$ par action ordinaire, lequel sera versé le 6 janvier 2020 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture des marchés le 6 décembre 2019. Depuis 2007, les dividendes versés par Meubles Léon Limitée sont des « dividendes déterminés » en vertu des changements apportés à la Loi de l'impôt sur le revenu par le projet de loi C-28 du Canada.

Perspectives

Malgré l'incertitude visant certains indicateurs économiques clés, nous sommes d'avis que globalement, l'économie demeure relativement solide. Bien qu'il soit difficile de prédire le niveau de confiance futur des consommateurs et son éventuelle incidence sur les ventes au détail, nous avons la conviction que nos ventes et notre rentabilité iront en augmentant. Compte tenu de la situation financière solide de la Société, notre principal objectif consiste à accroître notre part de marché et notre rentabilité. Nous demeurons centrés sur notre engagement à investir de façon soutenue dans l'innovation numérique qui permettra d'attirer davantage de clients à la fois vers nos canaux de commerce électronique en ligne et nos 304 emplacements physiques d'un bout à l'autre du Canada.

¹ Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux IFRS du présent communiqué.

Réseau de magasins

La Société possède 304 magasins de détail d'un océan à l'autre au pays sous les diverses bannières indiquées ci-dessous, ce qui comprend également 99 franchises : nous comptons plus de 10 000 employés au Canada en incluant nos franchises.

Le tableau qui suit illustre la continuité du nombre de magasins de la Société du 30 juin 2019 au 30 septembre 2019, par bannière de détail :

Magasins détenus en propre	Au 30 juin 2019	Ouverts	Fermés	Au 30 septembre 2019
Léon	51	1	--	52
Appliance Canada	5	--	--	5
The Brick ¹	114	1	(1)	114
The Brick Mattress Store	25	--	(1)	24
Brick Outlet	10	--	--	10
Sous-total des magasins détenus en propre	205	2	(2)	205
Magasins franchisés				
Léon	34	--	--	34
The Brick	64	1	--	65
Sous-total des magasins franchisés	98	1	--	99
Total des magasins détenus en propre et des magasins franchisés	303	3	(2)	304

¹ Comprend la bannière Mdnorthern Appliance

Au cours du troisième trimestre, la Société a ouvert trois nouveaux magasins, un magasin Léon détenu en propre à Coldbrook, en Nouvelle-Écosse, un magasin détenu en propre de la bannière Brick réinstallé au West Edmonton Mall, en Alberta, et un magasin franchise de la bannière Brick à Meadow Lake, en Saskatchewan. Outre la fermeture de l'ancien emplacement de The Brick au West Edmonton Mall, on a procédé au cours du trimestre à la fermeture d'un magasin The Brick Mattress Store, à Edmonton, en Alberta.

Le tableau qui suit illustre la continuité du nombre de magasins de la Société du 31 décembre 2018 au 30 septembre 2019 par bannière de détail :

Magasins détenus en propre	Au 31 décembre 2018	Ouverts	Fermés	Au 30 septembre 2019
Léon	50	2	--	52
Appliance Canada	5	--	--	5
The Brick ¹	113	2	(1)	114
The Brick Mattress Store	25	--	(1)	24
Brick Outlet	10	--	--	10
Sous-total des magasins détenus en propre	203	4	(2)	205
Magasins franchisés				
Léon	36	--	(2)	34
The Brick	64	2	(1)	65
Sous-total des magasins franchisés	100	2	(3)	99
Total des magasins détenus en propre et des magasins franchisés	303	6	(5)	304

¹ Comprend la bannière Mdnorthern Appliance

Mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise des mesures financières qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des

IFRS et qui pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Société calcule les mesures financières non conformes aux IFRS en rajustant certaines mesures IFRS pour des éléments précis que la Société considère comme importants, mais qui ne sont pas représentatifs du rendement d'exploitation sous-jacent des activités de la Société pendant la période, comme il est décrit ci-dessous :

Mesures non conformes aux IFRS	Mesures conformes aux IFRS
Bénéfice net ajusté	Bénéfice net
Bénéfice ajusté avant impôts sur le résultat	Bénéfice avant impôts sur le résultat
Résultat par action ajusté - de base	Résultat par action - de base
Résultat par action ajusté - dilué	Résultat par action - dilué
BAIIA ajusté	Bénéfice net

Pour un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS, veuillez consulter le rapport de gestion de la Société pour le trimestre clos le 30 septembre 2019, qui est disponible sur SEDAR à www.sedar.com.

Bénéfice net ajusté

Meubles Léon calcule les mesures comparables en excluant l'incidence de la variation de la juste valeur des instruments dérivés liée à l'incidence nette des contrats de change à terme libellés en dollars américains et à un swap de taux d'intérêt sur les facilités de crédit à terme de la Société. La Société a recours à des contrats de change à terme pour gérer le risque associé à ses achats libellés en dollars américains et à un swap de taux d'intérêt pour gérer le risque des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit à terme conformément à la politique en matière de trésorerie de la Société. La direction est d'avis que l'exclusion du bénéfice de l'incidence des rajustements à la valeur de marché et les modifications qui y seraient apportées, jusqu'au règlement, établit une meilleure concordance entre l'intention et l'effet financier de ces contrats avec les flux de trésorerie sous-jacents.

Les deux tableaux suivants font le rapprochement du bénéfice net déclaré et du bénéfice par action comme il est indiqué dans les états intermédiaires consolidés condensés des résultats de la Société au bénéfice net ajusté et au bénéfice par action, exclusion faite de l'incidence de l'IFRS 16. Étant donné que la Société a mis en œuvre la norme IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée, les montants indiqués dans le tableau ci-dessous portant sur le trimestre et les neuf premiers mois clos le 30 septembre 2019 tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu de l'IFRS 16 pour le bénéfice net, le bénéfice net ajusté, le résultat par action de base et dilué et le résultat par action ajusté de base et dilué. Les résultats du trimestre comparatif de 2018 n'ont pas été redressés. Voir la rubrique 10, « Conventions comptables récentes » du rapport de gestion (en anglais) de la Société pour de plus amples renseignements sur l'adoption de l'IFRS 16.

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Pour le trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice net¹	33,219	33,744	67,595	72,245
(Gain) perte après impôt et taxes à la valeur du marché pour les instruments financiers dérivés	(200)	518	(125)	(3,843)
Bénéfice net ajusté¹	33,019	34,262	67,470	68,402
Incidence de la norme IFRS 16 après impôt	3,598	-	11,808	-
Bénéfice net ajusté excluant l'incidence d'IFRS 16	36,617	34,262	79,278	68,402

¹ La Société a mis en œuvre l'IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. En conséquence, les résultats du trimestre et des neuf premiers mois clos le 30 septembre 2019 de la Société tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu de l'IFRS 16; les résultats des périodes comparatives n'ont pas été redressés.

	Pour le trimestre clos le	Période de neuf mois close le
--	---------------------------	-------------------------------

	30 septembre				30 septembre			
	2019 ¹	IFRS 16		2018 ¹	2019	IFRS 16		2018
		Ajustements	2019 ²			Ajustements	2019 ²	
Résultat de base par action	0.43 \$	0.04 \$	0.47 \$	0.44 \$	0.87 \$	0.15 \$	1.02 \$	0.95 \$
Résultat dilué par action	0.40 \$	0.04 \$	0.44 \$	0.41 \$	0.82 \$	0.14 \$	0.96 \$	0.88 \$
Bénéfice par action ajusté de base	0.43 \$	0.04 \$	0.47 \$	0.45 \$	0.87 \$	0.15 \$	1.02 \$	0.90 \$
Bénéfice dilué par action ajusté	0.40 \$	0.04 \$	0.44 \$	0.42 \$	0.82 \$	0.14 \$	0.96 \$	0.84 \$

¹ Comme indiqué dans les états intermédiaires consolidés condensés des résultats du troisième trimestre 2019 de la Société pour les montants du résultat par action de base et dilué.

² Ces montants ne tiennent pas compte de l'incidence des ajustements liés à l'IFRS 16 pour le trimestre à l'étude.

En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* qui remplace la norme IAS 17 et ses interprétations y afférentes. La norme met en place un modèle unique de comptabilisation au bilan et de mesure pour les locataires et élimine la séparation entre les contrats de location-exploitation et de location-financement. La Société a mis en œuvre la norme le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. Par conséquent, les résultats de la Société pour le trimestre et les neuf premiers mois clos le 30 septembre 2019 tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu de l'IFRS 16. Les résultats des périodes comparatives n'ont pas été redressés. Voir la rubrique 10, « Conventions comptables récentes » du rapport de gestion (en anglais) de la Société pour de plus amples renseignements sur l'adoption de l'IFRS 16.

La mise en œuvre de l'IFRS 16 a augmenté considérablement les actifs et les passifs au bilan de la Société et modifié le calendrier et la présentation des charges liées aux contrats de location dans les résultats financiers de la Société. La Société a constaté un actif au titre du droit d'utilisation de 430 480 000 \$ et un passif au titre des contrats de location de 414 940 000 \$ en fonction de la nouvelle norme. Selon la norme IFRS 16, la charge d'amortissement sur les actifs loués et les charges d'intérêts sur les passifs au titre des contrats de location ont remplacé les charges locatives, qui étaient auparavant comptabilisées de façon linéaire dans le bénéfice d'exploitation en vertu de la norme IAS 17 sur la durée du contrat de location.

BAIIA ajusté

Le bénéfice ajusté avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissement, et avant les rajustements à la valeur de marché liés aux changements apportés à la juste valeur des instruments financiers dérivés de la Société et les charges uniques imputables aux bénéfices (« BAIIA ajusté ») est une mesure financière non conforme aux IFRS utilisée par la Société. La Société considère le BAIIA ajusté comme une mesure efficace de la rentabilité du point de vue de l'exploitation, qui est actuellement perçue comme une mesure indirecte des flux de trésorerie d'exploitation, un indicateur de succès pour nombre d'entreprises. Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS utilisée par la Société. Le BAIIA ajusté de la Société pourrait ne pas être comparable au BAIIA ajusté d'autres entreprises, mais, de l'avis de la direction, il reflète de manière adéquate la situation financière particulière de Léon. Cette mesure n'est pas présentée comme un substitut du bénéfice net, lequel, conformément aux IFRS, est un indicateur du rendement opérationnel.

Ce qui suit est un rapprochement du bénéfice net déclaré au BAIIA ajusté :

(en milliers de dollars)	Pour le trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice net	33,219	33,744	67,595	72,245
Charge d'impôt sur le résultat	11,052	11,778	23,130	25,565
Charges financières, montant net	6,112	1,732	19,071	5,383
Amortissements	30,433	9,570	92,950	28,441
(Gain) perte à la valeur du marché pour les instruments financiers dérivés	(273)	706	(170)	(5,237)
BAIIA ajusté	80,543	57,530	202,576	126,397

¹ La Société a mis en œuvre l'IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. En conséquence, les résultats du trimestre et des neuf premiers mois clos le 30 septembre 2019 de la Société tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu de l'IFRS 16; les résultats des périodes comparatives n'ont pas été redressés.

BAIIA ajusté, excluant l'incidence de l'IFRS 16

(en milliers de dollars)	Pour le trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
BAIIA ajusté¹	80,543	57,530	202,576	126,397
Incidence de l'IFRS 16 (nette)	(22,077)	-	(66,264)	-
BAIIA ajusté, excluant l'incidence de l'IFRS 16	58,466	57,530	136,312	126,397

¹ La Société a mis en œuvre l'IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. En conséquence, les résultats du trimestre et des neuf premiers mois clos le 30 septembre 2019 de la Société tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu de l'IFRS 16; les résultats des périodes comparatives n'ont pas été redressés.

Selon la norme IFRS 16, la charge d'amortissement sur les actifs loués et les charges d'intérêts sur les passifs au titre des contrats de location ont remplacé les charges locatives, qui étaient auparavant comptabilisées de façon linéaire dans le bénéfice d'exploitation en vertu de la norme IAS 17 sur la durée du contrat de location. Après normalisation pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de la charge d'amortissement et des intérêts débiteurs sur la charge locative en raison de l'adoption de la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, le BAIIA ajusté a augmenté de 936 000 \$ au cours du trimestre, une hausse de 1,6 % par rapport au trimestre clos le 30 septembre 2018, et a augmenté de 9 915 000 \$ pendant l'exercice, soit une hausse de 7,8 % par rapport à la période de neuf mois close le 30 septembre 2018.

Chiffre d'affaires des magasins comparables

Le chiffre d'affaires des magasins comparables représente les ventes générées par des magasins ouverts depuis plus de 12 mois sur une base annuelle et inclut les ventes en ligne. Le chiffre d'affaires des magasins comparables ne constitue pas une mesure du bénéfice reconnue par les IFRS et il n'a pas une définition normalisée prescrite par les IFRS, mais il est un indicateur clé utilisé par la Société pour mesurer le rendement par rapport aux résultats de la période précédente. Le chiffre d'affaires des magasins comparables figurant dans ce rapport de gestion peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Cependant, cette mesure est couramment utilisée dans le secteur du commerce de détail. Nous croyons qu'il est utile de communiquer cette mesure pour les investisseurs parce qu'elle leur permet de mieux comprendre le niveau de croissance de notre entreprise.

Chiffre d'affaires total du réseau de magasins

Le chiffre d'affaires total du réseau de magasins représente les produits agrégés comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société plus les ventes aux clients effectuées dans les magasins franchisés qui ne sont pas comprises dans les produits présentés dans les états financiers consolidés de la Société. Le chiffre d'affaires total du réseau de magasins ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS et il n'a pas une définition normalisée prescrite par les IFRS, mais il est un indicateur clé utilisé par la Société pour mesurer le rendement par rapport aux résultats de la période précédente. Par conséquent, le chiffre d'affaires total du réseau de magasins figurant dans le rapport de gestion peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Nous croyons qu'il est utile de communiquer cette mesure pour les investisseurs parce qu'elle sert d'indicateur de la force du réseau global de magasins de la Société, qui a au bout du compte une incidence sur les résultats financiers.

Chiffre d'affaires des franchises

Le chiffre d'affaires des franchises représente les ventes aux clients effectuées dans les magasins franchisés qui ne sont pas comprises dans les produits présentés dans les états financiers

consolidés de la Société ni dans le chiffre d'affaires des magasins comparables présenté dans le rapport de gestion. Le chiffre d'affaires des franchises ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS et il n'a pas une définition normalisée prescrite par les IFRS, mais il est un indicateur clé utilisé par la Société pour mesurer le rendement par rapport aux résultats de la période précédente. Par conséquent, le chiffre d'affaires des franchises figurant dans le rapport de gestion peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Encore une fois, nous croyons qu'il est utile de communiquer cette mesure pour les investisseurs parce qu'elle sert d'indicateur de la force des marques de la Société, qui a au bout du compte une incidence sur les résultats financiers.

Meubles Léon Limitée

LFL est le plus important détaillant de meubles, de matelas, d'appareils électroménagers et d'appareils électroniques au Canada. Nos bannières de détail sont les suivantes : Léon, The Brick, The Brick Mattress Store et The Brick Outlet. Enfin, avec la bannière Midnorthern Appliance et la bannière Appliance Canada, la Société est également le plus important détaillant au pays d'appareils électroménagers auprès des constructeurs, des promoteurs immobiliers, des hôtels et des entreprises de gestion immobilière. LFL possède 304 magasins de détail sous diverses bannières d'un océan à l'autre au pays. De plus, la Société exploite trois sites Web : leons.ca, thebrick.com et, le plus récent, furniture.ca.

Énoncés prospectifs

Les renseignements fournis dans ce communiqué qui ne sont pas des données factuelles actuelles ou historiques peuvent constituer des renseignements prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment des renseignements financiers prospectifs et des perspectives financières. Ces renseignements se fondent sur certaines hypothèses concernant la croissance prévue, les résultats d'exploitation, le rendement de l'entreprise, et les perspectives et occasions d'affaires. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose à l'heure actuelle, celles-ci pourraient se révéler inexactes. Les renseignements prospectifs sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de la Société. Parmi ces risques, incertitudes et autres facteurs, on trouve : le risque de crédit, de marché, de change, opérationnel, de liquidité et de financement, comprenant les changements de la situation économique, les taux d'intérêts ou d'imposition, le moment choisi pour les produits futurs et leur acceptation par le marché, et la concurrence sur les marchés de la Société.

Dans la mesure où les déclarations prospectives dans ce communiqué constituent des renseignements financiers prospectifs ou des perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, ces déclarations décrivent le potentiel de la Société et les lecteurs doivent savoir que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les renseignements financiers prospectifs et les perspectives financières, comme les renseignements prospectifs en général, se fondent sur des hypothèses et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs. Les résultats réels peuvent différer de façon importante des prévisions actuelles de la Société. À l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les renseignements prospectifs à un moment donné. En conséquence, le lecteur ne doit pas accorder une importance indue à ces renseignements prospectifs, ni s'y fier à une autre date. Tous les renseignements prospectifs contenus dans ce communiqué sont expressément et entièrement fournis sous réserve de la présente mise en garde.

SOURCE Meubles Leon Limitée

Consulter le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/November2019/19/c6352.html>

%SEDAR: 00001116F

Renseignements : Constantine Pefanis, Chef de la direction financière, Meubles Léon Limitée, Tél. : 416 243-4073; Jonathan Ross, LodeRock Advisors, Relations avec les investisseurs - Meubles Léon Limitée, jon.ross@loderockadvisors.com, Tél. : 416 283-0178

CO: Meubles Leon Limitée

CNW 17:11e 19-NOV-19